



Mieux vivre l'immobilier

EVENEMENT 2018

TROPHEES UNIS DE L'INNOVATION

OBJECTIFS

- Mettre en avant les partenaires pendant le congrès de l'UNIS.
- Créer un lien avec le thème du congrès.
- Saluer les projets novateurs et montrer le dynamisme du secteur en mettant en avant les meilleures innovations.
- Permettre de faire un focus sur les innovations susceptibles d'augmenter les performances, la productivité ou les économies au sein des entreprises immobilières.
- Rendre l'événement pérenne annuellement.



RETOUR SUR L'EDITION 2017

En clôture de notre congrès, s'est tenue la cérémonie de remise des « Trophées UNIS de l'innovation » qui a récompensé, pour sa première édition trois projets particulièrement innovants proposés par les partenaires

- **Catégorie: « Outils & Services Numériques »**

- Elle récompense les projets qui s'inscrivent dans la conception et/ou le développement des solutions relatives à la production et à la mise à disposition de contenus numériques.
- Lauréat : **ENGIE avec sa plateforme BILL-e**

- **Catégorie: « Service aux Entreprises »**

- Elle distingue les projets qui conçoivent et/ou développent des services innovants pour les entreprises immobilières tels que les services bancaires, financiers et d'assurances ou encore les innovations commerciales et marketing.
- Lauréat : **VERSPIEREN avec sa nouvelle offre d'assurance RCP**

- **Catégorie: « Economie collaborative »**

- Elle prime les projets proposant un mode d'organisation des échanges d'informations, d'objets ou de services fondés sur le partage de ressources.
- Lauréat : **ISTA avec son service Web'Conso**



ORGANISATION

- **Qui peut concourir?**

- Les entreprises partenaires de l'UNIS et exposant au Xème congrès de l'UNIS.
- L'innovation présentée devra être opérationnelle à la date du congrès.
- L'innovation doit concerner un outil ou service agissant dans l'intérêt des professionnels de l'immobilier.

- **Critères de sélection**

- Le caractère réellement innovant de la technologie ou du service proposé.
- L'apport du projet à la profession immobilière en termes d'utilité économique.
- La viabilité économique du projet et son potentiel.
- La qualité de la présentation du service.

- **Jury**

- Le jury est composé des membres de la commission Innovation.
- Le jury est souverain dans la désignation du lauréat pour chacune des catégories.

- **Récompense**

- Le remise des trophées aura lieu le vendredi 16 novembre à partir de 13h sur le stand UNIS devant les adhérents.
- En plus du trophée, l'entreprise lauréate de chacune des catégories bénéficiera d'une couverture de communication gratuite sous forme de mise en avant des projets gagnants (Site internet, réseaux sociaux, Transversales Immobilières, ...) au cours de l'année qui suivra le Xème Congrès de l'UNIS.

DÉROULEMENT

Le choix de l'entreprise lauréate dans chacune des catégories se déroulera en 3 étapes:

1. Envoi d'un dossier

- Les entreprises partenaires candidates choisissent la catégorie dans laquelle elles veulent concourir.
- Elles envoient un dossier de présentation pour le jury à l'adresse: tropheesinnovation@unis-immo.fr
- Ce document, de 5 pages maximum devra être envoyé avant le **dimanche 14 octobre à minuit**. Il pourra être accompagné de tout autre support multimédia: photos, vidéos, radio, dessins,...

2. Analyse du dossier

- Le jury analyse les dossiers et peut éventuellement demander des précisions au partenaire participant.

3. Désignation des lauréats

- La délibération finale et le choix final du lauréat dans chacune des 6 catégories se fera dans le mois qui précédera le Xème Congrès.
- Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par catégorie.

LES CATÉGORIES

Techno-efficacité, outils numériques, performance économique, nouvelles technologies, quatre domaines en évolution constante au cœur des entreprises immobilières.

Une nouvelle fois, l'UNIS souhaite récompenser les exposants les plus innovants dans six catégories dont les critères ont été largement inspirée de l'étude d'Ernst & Young sur l'innovation dans l'immobilier.

1. **Big Data**

- Le Big Data désigne les techniques visant à collecter, traiter, analyser et à visualiser de grandes quantités de données, avec des nouveaux procédés de traitement.
- Les projets qui concourent dans cette catégorie doivent permet d'améliorer la performance et son suivi selon au moins un des trois volets ci-dessous:
 1. La performance opérationnelle : réaliser des gains de productivité, en diminuant le temps passé pour le traitement de tâches à plus faible valeur ajoutée.
 2. La performance usager : améliorer la qualité de service rendu et de satisfaction client via le partage d'informations en temps réel, le délai de traitement plus court, la simplification des tâches administratives.
 3. La performance financière : réduire les coûts de gestion et proposer des services à plus forte valeur ajoutée.

LES CATÉGORIES

2. Numérisation & Automatisation :

- La numérisation et l'automatisation sont un des leviers majeurs de l'amélioration du parcours client: simplification des procédures, renforcement de l'expérience client, interactions régulières,...
- Les projets qui concourent dans cette catégorie devront agréger l'intégration d'outils numériques et de solutions logicielles dans la réalisation de tout ou partie des activités de travail:
 - Numérisation des documents papiers, des procédures et des différents maillons de la chaîne de valeur
 - Développement d'interfaces et d'applications à usages interne et externe.
 - Automatisation et robotisation de certaines tâches opérationnelles répétitives ou ayant à traiter un nombre important d'occurrences (comptabilité, affacturage, suivi clients, etc.)

3. Objets connectés :

- Les objets connectés correspondent à l'extension des flux d'échanges de données en temps réel aux objets du quotidiens, via des capteurs et des dispositifs d'échanges d'information.
- Les projets qui concourent dans cette catégorie doivent proposer des solution permettant:
 - Le suivi en temps réel des informations sur les biens immobiliers et les services rendus.
 - La limitation des coût de « monitoring » et d'anticipation des incidents.
 - La réponse au attentes grandissantes des usagers en termes de connectique (pour le logement ou l'immobilier professionnel).

LES CATÉGORIES

4. Economie Collaborative :

- L'économie collaborative est un mode d'organisation des échanges fondé sur le partage de ressources qui échappent en partie à la propriété privée ou publique. La communauté qui en assure la gestion définit elle-même les règles d'adhésion, de partage et donc de mise en équivalence des contribution des adhérents.
- Les projets qui concourent dans cette catégorie proposeront un mode d'organisation des échanges d'informations, d'objets ou de services fondés sur le partage de ressources :
 - Crowdfunding, échanges de services entre professionnels et/ou particuliers.
 - Plus largement, des systèmes d'échange reposant sur une logique de « bottom-up » où la création de valeur s'opère par l'engagement et la complémentarité des ressources auxquelles chaque acteur a accès.

LES CATÉGORIES

5. Plateformisation des services :

- Les plateformes permettent la mise en relation en ligne et de manière dématérialisée d'acteurs dotés d'une ressource disponible et d'autres, prêts à en faire usage.
- Les projets qui concourent dans cette catégorie doivent concevoir et/ou développer des services ayant un intérêt réel pour les entreprises immobilières (BtoB). Basé sur le centrage, soit d'un besoin immédiat, soit d'un usage rapide ou de la mise sur le marché de services nouveaux (partage de logement, de parkings).
- Ces services se démarquent de toute concurrence grâce à leur côté innovants très prononcé :
 - Outils de gestion de l'entreprise.
 - Services bancaires, financiers ou d'assurances
 - Innovations commerciales et marketing.

LES CATÉGORIES

6. Blockchain

- Le « Blockchain » est un dispositif de stockage et de transmission d'informations décentralisées et distribuées entre ses différents utilisateurs, fonctionnant sans organisme de contrôle central.
- Les projets qui concourent dans cette catégorie devront offrir une alternative au tiers de confiance traditionnel, de par la dimension autorégulatrice des démarches engagées via un dispositif de contrôle blockchain.
- Par ailleurs, dans le cadre de transactions immobilières ou au cours d'informations transmises, le projet devra garantir aux données échangées d'être protégées selon les critères suivants
 - Infalsifiables.
 - Certifiables.
 - Consultables en temps réel.
 - Archivables de manière transparente.